



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le **12 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241205-D2024_160_SI-AR

DECISION 2024-160

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2374BACB notifié le 19 décembre 2023 concernant le remplacement des appareils d'éclairage – lot n° 1 – Multiaccueil les Lucioles, passé avec l'entreprise EUROCOM à 57130 JOUY-AUX-ARCHES et conclu pour un montant total de 15 912,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise EUROCOM, pour acter l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 4,46 % en plus-value, soit un montant de plus 710,00 € H.T. est accepté, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1, à la somme de 16 622,00 € H.T, soit 19 946,40 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 décembre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le **12 DEC. 2024**